

Valorisation de la recherche et partenariats public-privé

Favoriser l'innovation, faciliter les contacts, les échanges et la mise en œuvre de projets associant la recherche académique et le monde des entreprises, tels sont les objectifs d'Aviesan en matière de valorisation et de partenariats public-privé.

La constitution d'Aviesan a permis d'organiser et de structurer la recherche académique en biologie santé pour accroître la visibilité, la réactivité et par voie de conséquence l'attractivité de la recherche académique française. Du point de vue des relations avec les partenaires industriels, Aviesan constitue ainsi désormais l'interlocuteur privilégié des industriels de la santé. La mise en place de l'Ariis, Alliance pour la recherche et l'innovation des industries de santé, en regard d'Aviesan a permis de mieux structurer ce dialogue.

Depuis 2009, Aviesan co-organise (maintenant avec l'ARIIS) les Rencontres Internationales de Recherche (RIR). Réunissant chaque année des chercheurs académiques et des décideurs de R&D des entreprises de santé sur une thématique donnée (neuroscience en 2009, cardiovasculaire et métabolisme en 2010, microbiologie et maladies infectieuses en 2011, cancer en 2012), ces rencontres facilitent le rapprochement entre ces deux types d'acteurs et créent les conditions favorables d'un continuum entre recherche publique et recherche privée en permettant l'émergence de projets innovants.

Parallèlement, dès 2010, Sanofi et Aviesan ont signé un accord de partenariat stratégique pour 3 ans, lequel s'est traduit par un soutien de Sanofi au programme Atip-Avenir (16 lauréats), de quatre projets innovants et ambitieux dans le cadre du Comité de pilotage inter-organisme (COPIO) et d'une dizaine de programmes de recherche collaborative ambitieux. Cet accord est actuellement en cours de renouvellement.

COVALLIANCE

Dans la continuité de ces actions visant à favoriser l'innovation et les partenariats public-privé et afin de mieux structurer ces actions, Aviesan, suivant les recommandations émises par le Conseil Stratégique des Industries de Santé (CSIS 2009), s'est dotée, fin 2009, **d'un comité permanent de coordination de la valorisation** de la recherche, **Covalliance**. Réunissant les organismes membres de l'Alliance Aviesan et leurs cellules de valorisation, Covalliance vise à **simplifier et favoriser les partenariats entre les opérateurs publics et les industries de santé**.

SIMPLIFIER les partenariats

- En 2011, **une charte du mandataire unique**, réalisée sous l'égide de Covalliance, était adoptée par l'ensemble des membres d'Aviesan. Cette charte définit, dans le cadre du décret n°2009-645 du 9 juin 2009, les règles de désignation d'un mandataire unique, les responsabilités et obligations de ce dernier et va jusqu'à proposer une simplification des règles de calcul des retours financiers attendus pour les UMR.
- Début 2013, afin de **simplifier les démarches de contractualisation entre un membre d'Aviesan et Sanofi**, l'ensemble des membres d'Aviesan et Aviesan s'accordaient sur un modèle d'accord de collaboration.
- Aujourd'hui, suite à une recommandation du Conseil Stratégique des industries de Santé (CSIS), Covalliance pour le compte d'Aviesan et l'Ariis travaillent conjointement avec les SATTs à l'élaboration de **modèles d'accords de partenariats public-privé afin d'alléger et d'accélérer la démarche contractuelle**.

FAVORISER les partenariats

- En 2009, afin **d'aider à l'émergence, au montage et à la maturation de projets innovants et ambitieux** qui contribueront au progrès médical et au développement des industries de santé, Aviesan s'est doté d'un Comité de Pilotage inter-organisme (COPIO) processus auquel Sanofi s'est associé. Cette expertise collective a permis de structurer et de soutenir cinq projets ambitieux en y adjoignant une analyse technico-économique. Cette expertise collective est aujourd'hui en partie reprise dans le projet de CVT Aviesan.
- En 2012, afin de **faciliter le transfert des produits de la recherche vers le marché** au bénéfice du citoyen, Covalliance développait en concertation avec l'Ariis, la HAS et l'ANSM, un vademecum réglementaire, plate-forme web visant à aider tous ceux qui souhaitent développer des produits de santé à **mieux appréhender le parcours réglementaire**.
- Afin d'accompagner le développement des partenariats publics-privés en bonne harmonie avec le tissu français des PME de prestations scientifiques et technologiques, Covalliance pour le compte d'Aviesan et l'Ariis, en association avec le GIS-Ibisa et les associations professionnelles ad'hoc ont élaboré une charte de **bonnes pratiques en matière de prestations de services et prestations de recherche**. Cette charte vise d'une part à **éviter les distorsions de concurrence** entre PME et laboratoires académiques et, d'autre part, à **créer les conditions du renforcement du partenariat public-privé tripartites** (grand-groupes, PME, structures académiques). Cette charte est en cours d'adoption par les membres d'Aviesan.
- Dans la continuité de cette Charte des Bonnes Pratiques, Covalliance s'attache aujourd'hui à définir une méthodologie simple pour la mise en place de comptes d'exploitations et la consolidation de ces comptes sur les plateformes multi-tutelles. L'objectif est de réunir les conditions permettant une facturation à coup complet pour les plateformes académiques.

LE CVT AVIESAN

Fin 2012, dans la continuité des actions engagées, le Consortium de Valorisation Thématique de l'Alliance Aviesan (CVT Aviesan) était labellisé dans le cadre du Fond National de Valorisation des investissements d'avenir. Le CVT Aviesan s'attache à structurer au niveau national des domaines de valorisation stratégiques (DVS) couvrant des thématiques à fort enjeux socio-économiques. L'objectif : **favoriser et amplifier la détection et l'émergence de projets de recherche innovants à visées applicatives**.

Basé sur le principe d'une mutualisation des potentiels d'analyse stratégiques des acteurs de la recherche en biologie santé sur des domaines de valorisation stratégique (DVS) préalablement identifié, le CVT Aviesan a vocation, en synergie avec les industriels et les structures de valorisation (organismes, SATT, IHU, IRT ...), de **proposer une stratégie de valorisation, depuis l'identification et la structuration des « domaines de valorisation stratégiques » prometteurs, jusqu'à l'émergence de projets innovants de valorisation**.

Ces analyses essentiellement orientées par une « vision marché » permettront de mieux apprécier les besoins de chacun des domaines de valorisation stratégiques, les évolutions à attendre (nombre d'emplois, sociétés partenaires,...) et la PI ou les grappes de PI disponibles. Les analyses et recommandations issues de cette structuration nationale par domaines de valorisation sont accessibles aux différents partenaires : établissement, SATT, instituts, Comité de filières stratégiques industries et technologies pour la santé de la Conférence Nationale de l'Industrie,...

Début 2013, le Consortium de Valorisation Thématique, CVT Aviesan, labellisé dans le cadre des investissements d'avenir, a validé la mise en place des trois premiers domaines de valorisation stratégiques (DVS) concernant les agents d'imagerie, l'innovation en vaccinologie et l'innovation thérapeutique en oncologie.

D'autres DVS sont d'ores et déjà en cours de constitution et concernent la neuropsychiatrie et l'Autonomie. Des réflexions sont par ailleurs engagées autour des dispositifs médicaux et du diagnostic in Vitro.